

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**GROUPE UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Le Groupe UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2006 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **23 Août 2007**. Ces états sont accompagnés **des rapports établis distinctement** par les commissaires aux comptes, Mr Noureddine HAJJI et Mr Ahmed MANSOUR.

Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2006

(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	56 596	17 881
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	170 730	146 038 *
Créances sur la clientèle	(3)	1 413 252	1 354 015 *
Portefeuille-titres commercial	(4)	266	84 *
Portefeuille d'investissement	(5)	128 332	127 099
Titres mis en équivalence	(6)	4 483	4 042
Valeurs immobilisées	(7)	40 408	32 147
Actif d'impôt différé		0	0 *
Autres actifs	(8)	44 614	52 621 *
TOTAL ACTIF		1 858 681	1 733 927 *
PASSIF			
Banque centrale et C.C.P	(9)	30 000	0 *
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	103 756	114 197
Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	1 486 403	1 370 675
Emprunts et ressources spéciales	(12)	33 749	37 571
Passif d'impôt différé		101	169 *
Autres passifs	(13)	38 774	46 966 *
TOTAL PASSIF		1 692 783	1 569 578 *
Intérêts des minoritaires		517	418 *
CAPITAUX PROPRES			
Capital		106 000	106 000 *
Réserves consolidées et assimilées		59 169	59 058
Résultat reporté			
Actions propres		0	(870) *
Résultat net consolidé		212	(257) *
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(14)	165 381	163 931 *
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 858 681	1 733 927 *

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 5.9)

Etat des Engagements Hors Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2006

(Unité: en milliers de dinars)

	Note	31-déc-2006	31-déc-2005
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	(15)	204 917	238 418
HB 2- Crédits documentaires	(16)	97 234	54 195
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		302 151	292 613
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4-Engagements de financement donnés		4 562	6 860
HB 5- Engagements sur titres		0	1 406
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	(17)	4 562	8 266
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties reçues	(18)	130 207	120 422 (*)
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		130 207	120 422 (*)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 5.9)

Etat de Résultat consolidé

Période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006

(Unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts et revenus assimilés	(19)	85 772	83 158
Commissions perçues	(20)	26 089	24 824
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(21)	5 431	3 974
Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	6 285	5 328
Total produits d'exploitation bancaire		123 577	117 284
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(23)	47 201	41 531
Commissions encourues	(24)	1 297	1 480
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(25)	149	210
Total charges d'exploitation bancaire		48 647	43 221
PRODUIT NET BANCAIRE		74 930	74 063

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(22 101)	(23 301)	
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		553	(170)	*
Autres produits d'exploitation		178	22	
Frais de personnel	(26)	(38 010)	(36 218)	*
Charges générales d'exploitation	(27)	(12 629)	(12 741)	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(2 990)	(2 420)	
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		358	262	
RESULTAT D'EXPLOITATION		289	(503)	*
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	(28)	981	415	*
Impôts sur les sociétés	(29)	(1 030)	(222)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		240	(310)	*
Intérêts des minoritaires		28	(53)	*
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		212	(257)	*
RESULTAT PAR ACTION (en DT)		0,020	(0,024)	*

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 5.9)

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006

(Unité: en millier de dinars)

	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005	
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		117 956	133 729	*
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(51 652)	(48 891)	
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		(13 435)	(12 259)	
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(76 139)	(153 318)	
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		116 248	91 864	
Titres de Placement		876	432	*
Sommes versées au personnel & créditeurs divers		(39 905)	(35 289)	*
Autres flux de trésorerie		(14 075)	(13 656)	*
Impôt sur les sociétés		(231)	(672)	*
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		39 643	(38 060)	*
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 310	8 094	
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(678)	27 054	
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(10 179)	(10 555)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(5 547)	24 593	

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Augmentation/diminution ressources spéciales	(3 788)	(1 919)
Décaissement suite au remboursement de prêts		(200)
Dividendes versés		
Encaissement suite à la libération du capital	1 000	
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	(2 788)	(2 119)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	31 308	(15 586) *
Liquidités et équivalents en début d'exercice	74 442	90 028 *
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	(30)	105 750
		74 442 *

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 5.9)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2006**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- la norme comptable générale NCT 1 ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2006.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

4.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- la société mère : UIB
- les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

4.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
L'Intermédiaire International	Financier	52,42%	Filiale	Intégration Globale	52,42%
Internationale SICAR	Financier	31%	Associée	Mise en Equivalence	33,6%
Arab International Lease	Financier	20%	Associée	Mise en Equivalence	20,00%

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2006 et au sens de la circulaire BCT 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée en décembre 2006 pour un montant net de 16 740 KDT.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances crédits moyen terme, dans le système Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Les agios réservés affectés aux créances cédées au titre de l'exercice 2006 ont été pour 23 232 KDT.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés. A ce titre, la Banque a révisé à la baisse la valorisation de garanties prises en couverture de certaines créances classées, compte tenu notamment de l'avancement des procédures judiciaires et de l'évolution de la probabilité de recouvrement de ces concours. La provision requise supplémentaire liée à ces révisions est estimée à 17,8 MD sur 2006. De même, une volonté de meilleure couverture du portefeuille des crédits inférieurs à 100 md a conduit à la constatation d'un besoin d'une provision additionnelle de 25,2 MD.

La dotation aux provisions nette des reprises, au titre de l'exercice 2006, a été de 16,9 MD. La reprise de provisions pour créances cédées a été de 67,7 millions de dinars portant le montant cumulé de provisions comptabilisées à 80,3 MD à la date du 31-12-2006. Ce montant est en deçà des provisions requises en application des règles contenues dans la circulaire précitée. Le besoin de provision complémentaire sur les créances à la clientèle est estimé à 116,0 MD. Le sous-provisionnement sur les seuls risques de contrepartie est de 112,1 MD (auquel s'ajoutent 3,9 MD en couverture d'autres risques à la clientèle).

Il est à signaler que la Société Générale a émis le 08 février 2005 une garantie au profit de l'UIB de 57,1 millions de dinars portant couverture à hauteur de 52% du sous provisionnement sur créances tel qu'arrêté au 31 décembre 2003 à 109,8 millions de dinars. Cette garantie a été ramenée de 52,8 millions de dinars au 31 décembre 2005 à 42,5 millions de dinars au 31 décembre 2006 à la suite de la réduction du sous provisionnement qui est passé de 101,5 millions de dinars au 31 décembre 2004 à 81,7 millions de dinars au 31 décembre 2005.

L'augmentation constatée du sous provisionnement au 31 décembre 2006, relatif aux créances bénéficiant de cette garantie, portera le montant de celle-ci à 57,1 millions de dinars, après approbation des états financiers de l'exercice 2006 par l'Assemblée Générale Ordinaire.

5.3- Traitement des impayés**• Agios sur comptes débiteurs (créances classées)**

Les agios sont constatés dans le chapitre 38300000 « Agios réservés / comptes n/mouvementés ».

• Commissions sur engagements (créances classées)

Les commissions sur engagements par signature des comptes classés sont constatés dans le compte 38300005000 « Commissions réservées / cautions TND »

• Intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'ordre et présentés en net à l'actif du bilan (chapitres : 29190099 ; 38300003 ; 38300004).

5.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

5.5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

Les matériels informatiques ainsi que les logiciels acquis à partir du 1er janvier 2004 sont amortis respectivement aux taux de 15% et 20% alors que ceux acquis avant cette date continuent à faire l'objet de dépréciation aux taux antérieurs respectifs de 30% et 66%.

Les immobilisations en cours ne font pas encore l'objet de dépréciation.

5.6- Titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. A ce titre, le besoin de provision complémentaire sur le portefeuille titres, non comptabilisé au 31/12/2006, a été estimé à 149 KDT.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.7- Traitement des titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique "résultat consolidé". Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : "Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence".

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.8- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Les emprunts dont le risque de change est couvert par TUNIS RE, sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

5.9- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2006, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données 2005 :

- Reclassement du chapitre « Compte courant associé » de la rubrique «Portefeuille d'investissement » à la rubrique « Créances sur la clientèle » pour 133 KDT.
- Reclassement de certains comptes du portefeuille encaissement chèques et effets de la rubrique « Autres actifs » à la rubrique « Autres Passifs » pour 53 823 KDT

- Reclassement de certains comptes, effets et virements à compenser, de la rubrique « Autres Passifs » à la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » pour 5 395 KDT.
- Les garanties reçues de l'Etat et Assurances ne figuraient pas dans la rubrique HB7
- Certaines rubriques des états financiers de l'INI ont été retraitées suivant des modifications effectuées par l'INI.
- Certaines rubriques ont été retraitées en vue de neutraliser les transactions intragroupe entre l'UIB et l'IRC relatives à la cession de créances de l'UIB à l'IRC.

Les données comparatives au 31/12/2005 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Rubrique	Désignation	Montant avant retraitement	Montant après retraitement	Variation
		31/12/2005	31/12/2005	
AC3	Créances sur la clientèle	1 354 261	1 354 015	(246)
AC5	Portefeuille d'investissement	127 232	127 099	(133)
AC7	Autres actifs	106 445	52 621	(53 824)
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	108 802	114 197	5 395
PA5	Autres passifs	106 177	46 966	(59 211)
CP5	Réserves Consolidées	59 438	59 058	(380)
HB7	Garanties reçues	108 742	120 422	11 680
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	146 069	146 038	(31)
	Intérêts des minoritaires	435	418	(17)
	Résultat net consolidé	(236)	(257)	(21)
	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(153)	(170)	(17)
	Frais de personnel	(36 194)	(36 218)	(24)
	Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	412	415	3
	Intérêts des minoritaires (compte de Résultat)	(36)	(53)	(17)

L'état de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2005 a été, en conséquence, retraité.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1. Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31/12/2006 et au 31/12/2005 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2. Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3. Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1. Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- des commissions entre sociétés du Groupe ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- des dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB ; et
- des cessions de créances par l'UIB à la société Internationale de Recouvrement de Créances.
- charges de personnels facturées par l'UIB à ses filiales

8. NOTES EXPLICATIVES*Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars***8.1. NOTES SUR LES POSTES D'ACTIF****Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 56 596 KDT contre 17 881 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
CAISSE PRINCIPALE ESPECES	5 993	3 920
ESPECES EN ROUTE	2 053	127
FONDS DE ROULEMENT CHEZ IBS	293	300
ALIMENTATION GAB	3 773	2 566
CAISSE PRINCIPALE ESPECES EN DEVISES	1 733	1 765
BILLETS ETRANGERS EN ROUTE	0	198
BCT COMPTE ORDINAIRE	40 612	7 070
I.B.S TRANSPORT DE FONDS	574	844
CCP COMPTES ORDINAIRES	1500	980
VIREMENT TELEPH INTERCOMPTOIR	0	100
CHEQUE BCT EMIS	65	11
Total	56 596	17 881

Une insuffisance de provision, non comptabilisée, sur le solde de cette rubrique au 31 décembre 2006 a été estimée à 558 KDT.

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 170 730 KDT contre 146 038 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	170 730	146 038
Total	170 730	146 038

Une insuffisance de provisions, non comptabilisée, sur les comptes de correspondants locaux et étrangers a été estimée à 493 KDT au 31/12/2006.

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2006, les créances sur la clientèle présentent un solde net 1 413 252 KDT contre 1 354 015 KDT au 31/12/2005 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	472 691	441 292
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	1 218 089	1 153 958
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	19 274	22 489
AGIOS RESERVES ET PROVISIONS	(296 802)	(263 724)
Total	1 413 252	1 354 015

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
AGIOS /COMPTES N/MOUV & INT RESERVES / CONSO	(124 871)	(108 333)
PROV CREANCES DOUT RESS ORD	(169 884)	(153 143)
INT CR M.T IMPAYES	26 877	26 791
INT/RESERVE CREDIT/RESS ORD	(26 609)	(26 804)
INT RESERVE/CREDIT/RESS SPEC	(2 271)	(2 190)
INT RESERV FINANCEMENT EN DEV	0	(45)
COMM RESERVEES/CAUTIONS TND	(44)	0
TOTAL	(296 802)	(263 724)

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférent.

Pour le portefeuille moyen à terme, les intérêts en attente de paiement ne sont pas débités automatiquement sur les comptes clients mais ils sont logés dans des comptes d'ordre actif et passif. Les intérêts en suspens passent de 26 791 KDT en décembre 2005 à 26 877 KDT en décembre 2006 soit une augmentation de 86 KDT. Les intérêts réservés correspondants passent de 26 804 KDT en décembre 2005 à 26 609 KDT en décembre 2006 soit une baisse de 195 KDT.

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 266 KDT au 31 décembre 2006 contre 84 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
TITRES DE PLACEMENT	266	84
Total	266	84

Note 5 : Portefeuille d'investissement

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
TITRES DE PARTICIPATION	3 805	3 814
TIT ADMIS A LA COTE PERMANENTE	293	738
BON DU TRESOR ASSIMILABLE	93 647	93 073
TITRE D'INVEST PRET INDIVIS	2 500	3 000
SICAR FOND GERE UIB PLACEMENT INTERNE	25 402	25 184
INTERETS COURUS / TITRES INVEST SICAR	913	
COMM FG SICAR A PAYER (4EME TR 2006)	(47)	
PROV DEP TIT DE PARTICIPATION	(748)	(989)
PROV POUR FONDS GERE SICAR	(186)	(303)
INTERETS COURUS/BTA	2 511	2 471
INT COURUS A L'ACQUISITION BTA	166	23
INTERETS COURUS / PRET INDIVIS	76	87
Total	128 332	127 099

La part du fonds géré à capital risque affectée à des participations totalise au 31/12/2006 un montant de 6 743 KDT.

L'insuffisance de provisions, non comptabilisée, sur le fonds géré à capital risque a été estimée à 1 096 KDT au 31/12/2006.

Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 4 483 KDT à la date du 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005	Variation
TITRES AIL	2 444	2 212	232
TITRES INTERNATIONAL SICAR	2 039	1 830	51
Total	4 483	4 042	283

La variation de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence est portée dans la rubrique « Quote-part dans les entreprises mises en équivalence » au niveau de l'état de résultat consolidé.

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent au 31 décembre 2006 un solde net de 40 408 KDT contre 32 147 KDT au 31 décembre 2005 détaillé comme suit :

Immobilisations corporelles :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	8 963	8 955
(-) AMORTISSEMENTS	(2 488)	(2 311)
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 934	1 126
(-) AMORTISSEMENTS	(190)	(273)
MATERIEL ROULANT	1 472	1 449

(-) AMORTISSEMENTS	(985)	(935)
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	5 808	5 801
(-) AMORTISSEMENTS	(4 751)	(4 502)
MATERIEL POUR TRAITEMENT INFORMATIQUE	11 713	12 922
(-) AMORTISSEMENTS	(11 697)	(12 771)
IMMOBILISATIONS MATERIELS INFORMATIQUES	5 545	3 871
(-) AMORTISSEMENTS	(1 241)	(553)
AMENAGEMENTS AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	12 883	12 538
(-) AMORTISSEMENTS	(10 161)	(9 630)
TERRAINS	4 490	4 533
MATERIEL AMICALE	18	18
(-) AMORTISSEMENTS	(17)	(17)
MATERIEL ET OUTILLAGE	4	4
(-) AMORTISSEMENTS	(3)	(2)
EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNELLE	91	83
(-) AMORTISSEMENTS EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNELLE	(38)	(31)
MOBILIER DE BUREAU	1 018	888
(-) AMORTISSEMENTS	(178)	(83)
MATERIEL DE BUREAU	963	473
(-) AMORTISSEMENTS	(102)	(32)
AMENAGEMENT IMMEUBLES EN LOCATION	1 467	1 073
(-) AMORTISSEMENTS	(213)	(103)
IMMOBILISATION CABLAGE INFORMATIQUE	215	119
(-) AMORTISSEMENTS	(29)	(10)
CABLAGE INFORMATIQUE IMMEUBLES EN LOCATION	20	13
(-) AMORTISSEMENTS CABLAGE INFORMATIQUE IMMEUBLES EN LOCATION	(3)	(1)
ENSEIGNES SIGNALETIQUE	1 025	955
AMORTISSEMENT ENSEIGNES SIGNALETIQUE	(119)	(36)
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 175	0
Total	27 589	23 531

Immobilisations incorporelles :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
FONDS DE COMMERCE	256	256
(-) AMORTISSEMENTS FONDS DE COMMERCE	(74)	(61)
LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	14 273	1 559
(-) AMORTISSEMENTS LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	(1 667)	(1 143)
IMMOBILISATIONS EN COURS	31	31
IMMOBILISATIONS EN COURS PROJET ALYSSA	0	7 974
Total	12 819	8 616

Note 8 : Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 44 614 KDT contre 52 621 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	599	1 015
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	28 032	34 741
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	15 712	16 585
AUTRES	271	280
Total	44 614	52 621

Une provision requise, non comptabilisée, pour dépréciation des autres actifs a été estimée à 4 163 KDT au 31/12/2006.

8.2. NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**Note 9 : BCT et CCP passifs**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2006 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
EMPRUNT SUR LE MARCHE MONETAIRE	30 000	0
Total	30 000	0

Note 10 : Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 103 756 KDT contre 114 197 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	101 294	107 122
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLIS FINANCIERS (LEASING)	635	1 680
AUTRES SOMMES DUES	1 827	5 395
Total	103 756	114 197

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
EMPRUNT/LE MARCHE MONETAIRE	72 500	78 500
EMPRUNT/LE MARCHE MONETAIRE EN DEVISES	0	331
NOS EMPRUNT DEV AUPRES DES CORRESPONDANTS	(4)	(4)
EMPRUNT SYNDIQUE	16 838	31 748
P C EMPRUNT SYNDIQUE	(16 838)	(31 748)
C/V P CHGE EMPRUNT SYNDIQUE	13 414	26 828
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRI	1 196	0
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORI	13 653	952
INT /EMP MM A PAYER	101	37
INT/EMPRUNT SYNDIQ DEV A PAYER	434	478
Total	101 294	107 122

Note 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 1 486 403 KDT contre 1 370 675 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
DEPOTS A VUE	495 198	473 358
COMPTES EPARGNES	540 540	493 119
COMPTES A TERME ET BONS DE CAISSE	404 323	370 764
CERTIFICATS DE DEPOTS	2 846	2 967
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	43 496	30 467
Total	1 486 403	1 370 675

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2006 un solde de 33 749 KDT contre 37 571 KDT au 31 décembre 2005, il correspond intégralement à des ressources spéciales.

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
REFINANCEMENT SUR F.N.G	3 246	3 246
DOTATION FOPRODI	8 619	8 912
DOT FOND ARAB DEV ECOSOC FADES	570	570
DOTATION FONAPRA AFFECTEE	1 861	1 930
DOTATION FOSDA	229	230
DOTATION FONAPRA ECHU	4 563	4 714
LIGNE CR EXTERIEUR	14 712	17 841
BCT LIGNE CR EXT ECHU A REGLER	(175)	10

FONDS NATIONAL DE PROMO(FNAPM)	0	(40)
INT BCT L DE CR EXTER A PAYER	124	158
Total	33 749	37 571

Note 13 : Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2006 un solde de 38 774 KDT contre 46 966 KDT au 31/12/2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	218	4 589
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	30 525	35 449
AUTRES	8 031	6 928
Total	38 774	46 966

Une provision requise, non comptabilisée, pour passifs éventuels (actions en justice identifiées) a été estimée à 527 KDT au 31/12/2006.

8.3. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES**Note 14 : Capitaux propres**

A la date du 31-12-2006, le capital social du Groupe s'élève à 106 000 KDT correspondant au capital de la société mère UIB. Il est composé de 10 600 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2006, s'élève au 31 décembre 2006 à 165 381 KDT contre 163 931 KDT au 31 décembre 2005. Les contributions de chaque société du périmètre dans les capitaux propres du Groupe, pour l'exercice 2006 se présente comme suit:

Désignation	UIB	INI	IRC	SICAR	AIL	TOTAL
CAPITAL	106 000					106 000
RÉSERVES CONSOLIDÉES ET ASSIMILÉES	59 889	(439)	(857)	368	208	59 169
ACTIONS PROPRES						
RESULTAT NET CONSOLIDÉ	(216)	131	16	44	237	212
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2006	165 673	(308)	(841)	412	445	165 381

La contribution pour l'exercice 2005 se présente comme suit :

Désignation	UIB	INI	IRC	SICAR	AIL	TOTAL
CAPITAL	106 000					106 000
RÉSERVES CONSOLIDÉES ET ASSIMILÉES	59 572	(232)	(561)	229	50	59 058
ACTIONS PROPRES		(870)				(870)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ	9	(257)	(272)	100	163	(257)
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2005	165 581	(1 359)	(833)	329	213	163 931

8.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 15 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2006 un solde de 204 917KDT contre 238 418 KDT au 31 décembre 2005. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
AVAL DONNE	7 770	8 975
AVAL DONNE SBE	8 947	4 604
AVAL DONNE/BILL DE TRESORERIE	400	3 000
AVAL DONNE SUR EMPRUNT OBLIG	5 766	11 250
GARANTIE DONNEE	11 330	11 330
CAUTIONS RECUES	50 577	33 875
CAUTIONS EMISES	120 127	165 384
Total	204 917	238 418

Note 16 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 97 234 KDT au 31 décembre 2006 contre 54 195 KDT au 31 décembre 2005. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
OUVERT CREDOC IMP CONFIRME	89 837	34 889
ACCEPT CREDOC IMP CONFIRME	-3 391	14 049
ACCEPT CREDIT ACHETEUR IMPORT	37	38
OUVERT CREDOC IMP NON CONFIRME	6 347	
CONFIRAMTION CREDOC EXP	11 337	3 584
ACCEPT ET PAIE DIFF/CREDOC EXP	-6 933	1 635
TOTAL	97 234	54 195

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements donnés présentent un solde de 4 562 KDT au 31 décembre 2006 contre 8 266 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	4 562	6 860
PARTICI.PORT.TIT PARTI N/LIBER	0	1 406
Total	4 562	8 266

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits autorisés non débloqués au 31/12/2006 et dont les contrats correspondants ont été déjà signés à cette date.

Les facilités de caisse autorisées et non débloquées s'élèvent à 43 millions de dinars au 31/12/2006.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues des Autres Etablissements représentent un solde de 115 294 KDT au 31 décembre 2006 contre 108 742 KDT au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
CAUTIONS RECUES	50 577	33 874
ACCEPT ET PAIE DIFF/CREDOC EXP	-6 933	1 635
CONFIRAMTION CREDOC EXP	11 337	3 584
GARANTIES REÇUES CORRESPONANTS	1 930	1 014
GARANTIE AU SOUS PROVISIONNEMENT, RECUE DE LA SG	42 504	52 755
GARANTIE RECUE CONFRERE	15 880	15 880
TOTAL	115 294	108 742

Les garanties reçues de l'Etat et Assurances représentent un solde de 14 912 KDT au 31 décembre 2006 contre 11 680 KDT au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
SOTUGAR	5 175	1 444
FNG ET FOPRODI	4 164	4 156
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT (ONH)	5 573	6 080
TOTAL	14 912	11 680

Les garanties réelles reçues de la clientèle sur les engagements supérieurs à 100 KDT sont de l'ordre de 440 millions de dinars au 31/12/2006 .

Les nantissements sur les bons de caisse et autres valeurs sont de l'ordre de 33 millions de dinars au 31/12/2006 .

8.5. ETAT DE RESULTAT**Note 19 : Intérêts & revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 85 772 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2 212	2 240
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	79 362	75 695
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	4 198	5 223
Total	85 772	83 158

Note 20 : Commissions

Le solde de ce poste s'élève à 26 089 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- EFFETS CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES	1 424	1 389
- OPERATIONS DE VIREMENTS	3 247	3 998
- OPERATIONS SUR TITRES	59	160
- LOCATION DE COFFRES FORTS	36	34
- REGLEMENT DE SUCCESSION	54	73
- COMMISSIONS DE COMPTES	1 027	224
- COMMISSIONS DE DECOUVERT	1 357	846
- FRAIS DE TENUE DE COMPTE	4 993	4 015
- COMMISSIONS SUR BILLETS DE TRESORERIE	28	36
- COMMERCE EXTERIEUR	452	364
- OPERATIONS DE CHANGE MANUEL	1 004	1 274
- OPERATIONS DE CHANGE EN COMPTES	2 146	1 876
- OPERATIONS MONETIQUES	3 621	2 513
- COMMISSIONS DE MISE EN PLACE DE FINANCEMENT	2 071	5 184
- COMMISSIONS SUR ASSURANCE	1 192	546
- AUTRES COMMISSIONS	3 378	2 292
Total	26 089	24 824

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève à 5 431 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	192	222
- AUTRES INTERETS SUR PLACEMENTS	7	
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	5 020	3 740
- OPERATIONS SUR TITRES	212	12
Total	5 431	3 974

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 6 285 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	5 314	4 937
- ETALEMENT DE LA PRIME	(139)	(40)
- INTERETS SUR PORTEFEUILLE TITRES UNIB	156	53
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	941	378
- TANTIEMES	13	0
Total	6 285	5 328

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 47 201 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCI	6 334	5 655
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	40 121	35 014
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	460	597
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	286	265
TOTAL	47 201	41 531

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues au 31/12/2006 s'élèvent à 1 297 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENT ET PRELEV	188	223
- REDEVANCE KHADAMET	0	172
- REDEVANCE TASSHIL	0	80
- REDEVANCE ISTIKHLASS	0	89
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT	54	103
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	68	63
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	10	11
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	157	100
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	467	367
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	207	201
- COMMISSIONS SUR GARANTIE REÇUE DE LA S.G	146	71
Total	1 297	1 480

Note 25 : Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 149 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- PERTE NETTE SUR TITRES DE PLACEMENT	0	56
- PERTE NETTE SUR OPERATIONS DE CHANGE	149	154
TOTAL	149	210

Note 26 : Frais de Personnel

Les Frais de personnel totalisent 38 010 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- REMUNERATION DU PERSONNEL	28 645	26 919
- CHARGES SOCIALES	7 922	7 978
- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 443	1 321
TOTAL	38 010	36 218

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les Charges générales d'exploitation totalisent 12 629 KDT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- IMPOTS ET TAXES	268	1 053
- TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	5 489	5 425
- TRANSPORT ET DEPLACEMENT	643	505
- FRAIS DIVERS DE GESTION	6 229	5 758
TOTAL	12 629	12 741

Note 28 : Solde provenant d'autres éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 981 KDT au 31 décembre 2006 détaillé ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
Charges Divers Imp. A L'Exp. Ex. Antérieurs	(86)	415
Pertes et Profits Divers sur Ex. Antérieurs.	(38)	
Pertes et Profits Exceptionnels Divers	(4)	
P&P Exc/Réal. Immobilisations Corporelle	1 109	
Total	981	415

Note 29 : Impôt sur les sociétés:

Le groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35%). L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2006 totalise 1 030 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- IMPOT COURANT	1 030	151
- IMPÔT DIFFÉRÉ	0	71
TOTAL	1 030	222

8.6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 30 : Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalent de liquidités s'élèvent 105 750 KDT au 31 décembre 2006 contre 74 442 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2006	31/12/2005
- CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	56 596	17 881
- CREANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES	168 324	141 737
- BANQUE CENTRALE DE TUNISIE	(30 000)	0
- DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(89 170)	(85 176)
- TITRES DE TRANSACTIONS		0
Total	105 750	74 442

8.7. AUTRES NOTES**Note 31 : Résultat par action**

Désignation	31/12/2006	31.12.2005
RESULTAT NET (en KDT)	212	(257)
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONS ORDINAIRES (en KDT)	212	(257)
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS ORDINAIRES	10 600 000	10 600 000
Résultat par action (en DT)	0,020	(0,024)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 32 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 08/06/2007. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercice clos le 31-12-2006**

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

1. Il ressort des notes aux états financiers consolidés (notes sur les méthodes comptables appliquées 5.2 et 5.6 et notes explicatives 1, 2, 5, 8 et 13) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées par la banque à la date du 31 décembre 2006 à 122,9 millions de dinars contre 88,1 millions de dinars au 31 décembre 2005, sont demeurées non comptabilisées à cette date. L'accroissement de l'insuffisance de provisions en 2006 reflète l'évolution des provisions requises en 2006 à hauteur de 51,7 millions de dinars contre une imputation en coût du risque de l'exercice 2006 (en dotation aux provisions) à hauteur de 16,9 millions de dinars. L'évolution des provisions requises s'explique principalement par :

- la revue à la baisse de la valorisation des garanties sur certains dossiers contentieux, pour tenir compte notamment de l'avancement des procédures judiciaires et des chances de récupération effective des créances (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,5 millions de dinars);
- l'estimation, pour la première fois, des risques sur les dossiers engagements présentant des encours inférieurs à 100 KDT, sur la base d'une analyse individuelle de dossiers et non plus de façon globale (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,4 millions de dinars);
- l'effet compensé de l'aggravation de classes de risques de certaines relations et de l'accroissement du risque sur les comptes de suspens (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 13,2 millions de dinars), d'une part, et la diminution des engagements, la réalisation ou l'amélioration des garanties sur des relations non performantes (générant une réduction des provisions requises à hauteur de 16,4 millions de dinars), d'autre part.

En dépit de l'effort fourni par la banque pour estimer les risques avérés au 31 décembre 2006, nous considérons que l'insuffisance de provisions ainsi déterminée demeure insuffisante du fait que d'autres dossiers, demeurant en contentieux depuis plusieurs années, présentent selon nous des indices forts de dépréciation, devant être couverts in fine par des provisions. Nous estimons aussi que la banque encourt un risque pour passifs imputable à l'exercice 2006 à hauteur de 3,2 millions de dinars, non comptabilisé au 31 décembre 2006.

2. Compte tenu de l'insuffisance de provision ci-dessus mentionnée, les fonds propres réglementaires, après prise en compte de la garantie décrite dans la note aux états financiers 5.2 accordée par la Société Générale en date du 8 février 2005 couvrant cette insuffisance et qui porte désormais sur un montant de 57,1 millions de dinars à la date du 31 décembre 2006, se situent à un niveau tel que certains ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. Cette situation fait peser sur la banque un risque sur la continuité de son exploitation à défaut de mise en œuvre d'un programme de restructuration approprié.
3. La banque a adopté en 2006 des règles de prise en compte et de réservation des intérêts et commissions telles qu'indiquées dans la note aux états financiers 2.1. Ces règles sont particulièrement conservatrices à la fois par rapport à celles usitées au cours des exercices antérieurs ainsi qu'aux pratiques du secteur. Les nouvelles règles incluent notamment l'affectation systématique des recouvrements sur crédits à Long et Moyen Terme prioritairement sur le principal. Elles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ces règles ont eu pour effet de réduire le niveau de produits comptabilisés au titre de l'exercice 2006, dont l'impact à la fois sur l'exercice 2006 et sur l'exercice 2005 n'a pu être déterminé.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006 appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Tunis, le 31 juillet 2007

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES Exercice clos le 31-12-2006

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du « Groupe Union Internationale de Banques » au 31 décembre 2006, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.
2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.
3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Union Internationale de Banques comprend, outre la société mère, quatre autres entreprises dont deux ont été mises en équivalence, à savoir : « Arab International Lease », « l'International Sicar », et deux ont été intégrées globalement ; il s'agit, de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » et de la société « Intermédiaire International ».
4. Nous avons obtenu de l'Union Internationale de Banques communication des états financiers, des liasses de consolidation et des rapports des commissaires aux comptes des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation. Les liasses en question ont été préparées par les directions des sociétés concernées et n'ont pas été soumises à la vérification de leurs commissaires aux comptes.
5. En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Internationale de banques, nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de l'exercice 2006 un refus de certification motivé par des qualifications portant principalement sur la non comptabilisation par la banque de charges totalisant 166,902 MDT dont 143,692 au titre des exercices antérieurs, et sur la comptabilisation indue de produits portant sur 8,011 MDT.
Notre opinion est également motivée par des qualifications portant sur le traitement inapproprié par la banque d'opérations indûment rattachées aux résultats de l'exercice 2006 représentant des corrections d'erreurs antérieures portant sur des charges et des pertes imputables sur les capitaux propres d'ouverture pour 16,887 MDT.
D'autres éléments ont également motivé notre opinion, ils portent notamment sur la régularité de la comptabilité, l'évaluation des risques de dépréciation d'actif, la qualité du système d'information et de contrôle interne en vigueur et l'assurance au sujet de la conformité des prix de cession des créances vendues à de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » avec la juste valeur des mêmes actifs.
Ces qualifications figurent aux paragraphes 5 à 24 de notre rapport général de commissariat aux comptes relatif aux états financiers de 2006.
6. Le commissaire aux comptes de la société « Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) », entreprise dépendante du groupe et intégrée globalement dans ses états financiers consolidés, a conclu son rapport de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2006 par une certification assortie d'une réserve portant sur une insuffisance de provision pour dépréciation de créances estimée à 0,101 MDT.
7. Des discordances ont été relevées entre les éléments figurant dans la liasse de consolidation et les états financiers individuels de la société « Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) ». Il s'agit d'écarts inexplicables entre la valeur nominale des créances cédées (118,870 MDT) diminuée du montant des recouvrements (0,419 MDT) tel que figurant sur la liasse de consolidation et la valeur nette des mêmes actifs indiquée au niveau du bilan de la filiale (118,773 MDT).

8. Il a été procédé au titre de l'exercice 2006 à l'annulation des opérations réciproques portant sur les cessions des créances consenties par l'U.I.B en faveur de sa filiale «l'Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) » moyennant la réintégration parmi les actifs du groupe des éléments figurant au niveau du bilan de la filiale, et l'élimination des profits réalisés par la société mère en écartant la correction de l'effet de l'impôt sur les dits profits. Les pertes subies par l'U.I.B au titre des décotes appliquées sur les garanties cédées n'ont pas fait pas l'objet de retraitement par référence à la valeur actuelle des garanties concernées.

Antérieurement à l'exercice, les retraitements opérés par la banque étaient limités à la réintégration, au niveau du bilan consolidé, des éléments d'actif de la filiale tels que figurant sur ses propres états financiers sans correction des éléments ayant un impact sur les résultats du groupe.

La méthode appliquée en 2006 demeure, à notre avis, insuffisante pour satisfaire aux normes régissant la consolidation en raison de la limitation des retraitements portant sur les résultats des opérations réciproques aux seuls profits internes, d'une part, et de l'exclusion de l'impact de la fiscalité différée, d'autre part.

L'incidence de ce changement de méthode a été traduite au niveau des états financiers consolidés de 2005 présentés à titre comparatif, et signalée dans les notes aux états financiers consolidés du groupe.

9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et de l'incidence des qualifications s'opposant à la certification des comptes individuels de la société mère mentionnées au paragraphe 5, ainsi que des points 7 et 8 ci-dessus, nous estimons que les états financiers consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés aux pages 5 à 31 de notre rapport ne présentent pas sincèrement la situation financière du groupe à la même date ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à 31 décembre 2006 et ne sont pas en conformité avec les prescriptions des référentiels comptables en vigueur.

Tunis le 28 juillet 2007

Ahmed Mansour